

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. PLANTARD Thierry et M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DENIEL Brigitte et CAMELIN Christine.

<u>OBJET</u> :	<i>Nouveaux rythmes scolaires et financement.</i>
-----------------------	---

N° 2014 / 06 / 16

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, un fonds d'amorçage a été créé au niveau de l'État afin d'aider les Communes à mettre en œuvre cette réforme, et notamment à organiser des activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves.

A ce titre, les Communes disposant d'au moins une école maternelle ou élémentaire peuvent percevoir pour l'année scolaire une dotation de 50 euros par élève, dès lors que les enseignements y sont organisés sur neuf demi-journées par semaine.

Par ailleurs, les Communes bénéficiaires de la 3ème fraction de la dotation de solidarité rurale mentionnées à l'article L. 2334-22-1 du CGCT sont éligibles à la majoration forfaitaire,

Enfin, toujours dans ce cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, une aide financière de la Caisse d'Allocation Familiale a été créée pour aider les Communes dotées d'un Projet Éducatif Territorial. Cette subvention s'élève à 54 € par élève pour l'année 2014-2015.

.../...

Vu le Projet Éducatif de Territoire élaboré en partenariat avec la Communauté de Communes, en charge de la coordination de ce dossier sur le Pays de Blain,

Considérant d'une part que la Commune de Blain accueille sur son territoire l'école publique Anatole France qui participera à la réforme, et que d'autre part, elle est bénéficiaire de la 3ème fraction de la dotation de solidarité rurale,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite de l'État le bénéfice du fonds d'amorçage, augmenté de la dotation au titre de la DSR cible,*
- et sollicite de la CAF le bénéfice de la dotation visant à financer ces nouveaux rythmes scolaires.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 Juin 2014,
Le Maire.

